

Veillez indiquer les montants suivants. Ils devraient être égaux à la somme des valeurs indiquées dans la grille de l'annexe que vous devez soumettre avec votre déclaration. Les chèques bancaires et postaux doivent être libellés à l'ordre du RECEVEUR DES TAXES INDIRECTES. Les chèques bancaires doivent être barrés.

Montant total des affaires taxables – Corps gras	10) _____
Montant total des taxes à payer – Corps gras	20) _____
Montant total des affaires taxables - Colas	30) _____
Montant total des taxes à payer - Colas	40) _____
Montant total des affaires taxables – Thé vert	50) _____
Montant total des taxes à payer – Thé vert	60) _____
Montant total des affaires taxables – Boissons gazeuses	70) _____
Montant total des taxes à payer – Boissons gazeuses	80) _____
Montant total des affaires taxables - Café	90) _____
Montant total des taxes à payer - Café	100) _____
Total des taxes à payer (20+40+60+80+100)	110) _____

Certification du contribuable

J'atteste que toutes les informations fournies dans ce formulaire et ses annexes, le cas échéant, sont complètes et exactes.

Nom du contribuable ou du représentant		Cachet
Signature du contribuable ou du représentant	Date	

Annexe : Détail des affaires imposables – Taxes sur les produits alimentaires

Vous devez compléter l'annexe de détail des affaires imposables pour chacune de vos déclarations pour la taxe sur les produits alimentaires. Ces informations seront utilisées à des fins de contrôle et de statistiques.

Veuillez compléter le détail de vos affaires imposables dans la grille ci-dessous en respectant les unités de mesure indiquées dans la grille.

(1) Nature des produits vendus	(2) Code	(3) Quantité	(4) UM	(5) Prix unitaire moyen	(6) Total des ventes	(7) Taux de taxe	(8) Taxes à payer (Ventes * Taux)
Beurres et crèmes de lait ¹	711		Tonne			12%	
Autres corps gras	712		Tonne			5%	
Total – Corps Gras						Total :	
Colas	720		Tonne			30%	
Thé vert	730		Tonne			3,8%	
Boissons gazeuses	740		Litre			2,75%	
Café	750		Tonne			3,8%	
TOTAL						TOTAL	

Légende :

Quantité : Indiquez la quantité taxable pour la période.

UM : Unité de mesure utilisée pour exprimer la quantité taxable

Prix unitaire moyen : Prix moyen par unité de mesure (tonne ou litre) hors taxes du bien (calculé par Total des ventes/Quantité)

Total des ventes : Ce total doit correspondre à la quantité multipliée par le prix unitaire moyen

Taux de taxe : Indiquez le taux de taxe de la catégorie de biens.

Taxes à payer : Indiquez le montant de taxes à payer relativement à la catégorie de biens

¹ Inclure les mélanges/succédanés contenant des crèmes ou du beurre